

SAINT ANDRE DE LIDON

BULLETIN MUNICIPAL N°29
Printemps Eté 2018



www.saint-andre-de-lidon.fr

Infos pratiques

MAIRIE

05 46 90 08 15 Fax 05 46 94 29 38

NOUVELLE ADRESSE COURRIEL :

accueil@standredelidon.fr

Ouverture du secrétariat du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

Permanences des élus

Alain PUYON : mardi, mercredi, jeudi

Dominique DEWOST : lundi

Eric BUJARD : vendredi

LA POSTE

Levée du courrier : 11h

Accueil : Florence 05 46 90 04 40

GEMOZAC : 05 46 94 21 79

Ouverture des services du guichet tous les jours de 9h à 12h20 sauf mercredi et dimanche

GENDARMERIE

GEMOZAC

38 avenue de la Victoire

Jours d'ouverture lundi mercredi et vendredi en matinée

COZES

24 rte de Royan

Jours d'ouverture mardi jeudi et samedi en matinée

EN CAS D'URGENCE

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

Hôpital de Saintes 05 46 92 76 76

Hôpital de Royan 05 46 39 52 52

Anti-poison 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée 119

Accueil sans-abri 115

EDF 08 10 33 32 17

Service des Eaux

RESE 05 46 96 91 06

SPA de SAINTES 05 46 93 47 65

DECHETTERIE

Du 1 avril au 30 septembre

Ouverture le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30

Les autres jours de 9h 30 à 12h00 et de 14h à 18h

Fermeture le dimanche, les jours fériés,

le mercredi à Montpellier, le mardi à Gémozac

Ramassage des ordures ménagères chaque lundi matin

Apport volontaire du verre et du papier dans 3 sites :

Stade - Moulin du Pas - Camping Ménard

LES COMMERCES

Alimentation Tabac Presse VIVAL

3, rue de la Seudre

M. Cedric ADAM

05 46 90 06 93

Boulangerie Pâtisserie « Aux Gourmandises de Margaux »

2, rue de la Seudre

M et Mme CHOLLET

05 46 90 09 30

Point de vente boucherie + camion ambulant

Place du 18 juin

M. Stéphane GRANCHERE

05 46 96 98 48

Burgers - Snacking

David BRIENNE et son foodtruck

Jeu à partir de 18h30

Arrêt bus salle des associations

06 99 86 50 49

Huîtres et Moules

Nicolas CHARDAVOINE

Le dimanche matin

Place du 18 juin

05 46 36 05 20 ou 06 64 11 17 74

Rôtisserie Poulets Label Rouge

Le dimanche matin

Place du 18 juin

David BRIENNE 06 99 86 50 49

Garage Mécanique automobiles et machines agricoles

Motoculture de Plaisance

17 rue de l'ancienne gare

P GOULEVANT 05 46 90 08 09

Coiffure COULEURS TENDANCES

Place du 18 juin

DELPHINE 05 46 92 27 48

Coiffure Esthétique

Mouna SOULLARD Le Chaillaud

07 81 18 74 77

Karine

Coiffure à domicile

06 02 34 43 90

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Nadia BEAUBEAU

30 route du moulin de la Foy

06 47 98 46 94

Karine CRESPIEN

10 route de Thaims Le Chaillaud

05 46 97 60 44

Emmanuelle DOYEN

28 route du moulin de la Foy

05 46 94 13 84

Emilie LAPELLETERIE

17 imp. du petit bois

05 46 92 13 89

Stéphanie POUZAUD

3 bis rue de Chez Boissards

05 46 74 79 90

Sophie RAMBAUD

5, rue du moulin rouge

07 70 71 65 37

Amandine SAEZ

3 Lotissement La Cour du Bois

09 82 51 11 65

05 46 92 02 17

06 59 00 12 78

Où se loger à Saint-André?

Gîtes ruraux :

JJ BUJARD	05 46 90 05 11
MC FELIS	05 46 90 29 91
D FILHO	05 46 94 12 51
J GRAND	05 46 90 08 37
D RELIAUD	09 78 04 96 89

Pour plus d'infos :

OFFICE DE TOURISME COZES

05 46 90 80 82

Campings

Chez Ménard

05 46 90 09 40

Vacances Saint Jacques

05 46 90 11 05

Locations saisonnières

<https://www.airbnb.fr/>

- Le Clos Saint-André

Etat Civil

Naissances

HUART Ben Noa

1 octobre 2017

MOTARD Melyna Léana

23 novembre 2017

SALLAUD Maxime

29 janvier 2018

SALLAUD Nathan

29 janvier 2018

SALLIER MARTY Ennaya Lilou Emy

3 mars 2018

Décès

DALBET Jackie Christophe

6 décembre 2017

DUMASFAURE Pierre Roger André

21 novembre 2017

GAUTRET Edith Claudine veuve THIBAUD

12 décembre 2017

PARIS André

3 avril 2018



NOUVEAU !!

Frédérique LEGRIS & Cédric ADAM

Alimentation Tabac Presse

VIVAL

vous proposerez tous les jeux de la FRANÇAISE DES JEUX



JEUX DE TIRAGE et JEUX DE GRATAGE, PARIS SPORTIFS... LOTO, EUROMILLIONS, KENO, Etc.

À partir de mi Mai (Pas de PMU)

Le mot du maire

Tous les cinq ans, les communes sont chargées de comptabiliser leur population sur leur territoire. Cette obligation de recensement permet à l'Etat de déterminer le montant de leurs dotations pour les 5 années suivantes. Début 2018, de mi-janvier à mi-février, trois agents recenseurs de notre Commune ont collecté les informations que nécessite cette opération de recensement.

Il est particulièrement regrettable que certains administrés méfiants aient cru bon de transmettre des données totalement erronées, en particulier sur le nombre d'occupants de leur logement, conséquence qui ne manquera pas d'affaiblir nos dotations et par là même, les projets communaux.

Le Conseil Municipal, lors du vote du budget 2018, s'est prononcé pour une fiscalité locale des ménages identique à celle de 2017, sachant que l'Etat doit compenser en totalité la suppression de la taxe d'habitation pour 87 % des contribuables de notre Commune à l'horizon 2020.

L'année 2018 va connaître le démarrage de plusieurs projets importants d'investissement qui, pour certains, seront pénalisants pour la circulation ; toutefois des dispositions de sécurité seront mises en place afin de respecter au mieux les déplacements des administrés.

Ces projets sont de nature différente ; ils portent sur :

- **La création de deux logements locatifs**, rue des Ecoles, avec le soutien du Conseil départemental et celui de la Communauté de Communes de Gémozac au travers d'un fonds de concours de 50000€
 - **La réalisation d'un parking** à proximité de l'école capable d'accueillir une quinzaine de véhicules avec l'aide de l'Etat au travers les amendes de police ;
 - **L'aménagement du pourtour de l'Eglise** et des rues adjacentes soutenu à hauteur de 45 % par l'Etat et 15 % par le Conseil départemental du montant des travaux ;
 - **Le remplacement du réseau d'eau potable** des rues de l'Eglise et du Chanoine Tonnellier, financé par le Syndicat des Eaux et réalisé par la RESE ;
 - **L'enfouissement des réseaux** électriques et téléphoniques dans le village de la Cour du Bois, est sous la responsabilité du Syndicat d'électrification (SDEER). Pour le réseau téléphonique, une participation est demandée à la Commune. Quant à l'éclairage public, le SDEER prend en charge 50 % de la dépense ; le complément est financé par un emprunt sur 5 ans sans intérêt ;
 - **La mise en place de réserves** de défense incendie dans les villages du Chaillaud, la Bertaudrie et Chez Ménard ;
 - **Le lancement de la révision du PLU** qui date de 2005 pour la mise en concordance avec le schéma de cohérence territoriale de la Saintonge Romane (SCOT).
- A côté de ces grands chantiers, les programmes ordinaires de réfection et d'entretien de voirie se poursuivent.

Restant à votre écoute, à toutes et tous, je vous souhaite un bon été.

Alain PUYON

Responsable de la Publication :

Alain Puyon

Comité de Rédaction :

Alain Puyon

Nicole Maurin Virginie Ragonnaud

Agnès Henniquau Roland Chevallier

Dominique Dewost Willy Bony

Réalisation et impression

Mairie de St André de Lidon

Courriel : accueil@standredelidon.fr

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2017
(12 conseillers présents)**

Echo des conseils

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- 1-1 - La modification des statuts de la CDC** de Gémozac pour une mise en conformité relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales »
- Elle porte :
- Sur l'intégration de deux nouvelles compétences afin de respecter les conditions d'éligibilité à la DGF bonifiée :
 - . La création et la gestion de maisons de service public
 - . L'eau
 - Sur l'accompagnement d'une modification de rédaction sur les compétences obligatoires traitant de la GEMAPI et de l'accueil des gens du voyage et sur la compétence optionnelle de la politique de logement.

1-2 La convention avec le Pays de Saintonge Romane pour l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage à travers les démarches et les projets d'urbanisme (révision du PLU).

1-3 La convention avec Orange concernant l'effacement des réseaux à la Cour du Bois au lieu « L'Etang »

1-4 La vente d'un chemin rural à la Joguetterie au profit d'un agriculteur pour lui faciliter l'exploitation de ses terres agricoles.

1-5 La modification des surfaces des 5 lots du lotissement « La Martière » après le passage du géomètre sans changement du prix de vente des lots.

2 – AUTRES SUJETS ABORDES

2-1- La réforme de la défense extérieure contre l'incendie

- L'arrêté préfectoral du 27 mars 2017 interdit la délivrance de tout certificat d'urbanisme ou de tout permis de construire si aucun dispositif de défense extérieure contre l'incendie se trouve à une distance supérieure à 400 mètres.
- Un rapprochement avec le SDIS est engagé pour résoudre la protection incendie sur les sites du Chailaud, de la Bertaudrie, de chez Viaud, de chez Ménard et de la Grange Brûlée.

2-2- Schéma directeur des eaux pluviales

- L'Unima a déposé son rapport qui couvre la totalité des réseaux d'eaux pluviales de la Commune. Etude couverte à 80 % par l'agence Adour Garonne et le Conseil Départemental.

2-3- Mise en concurrence des contrats d'assurance (matériels et bâtiments) entre Groupama et Mutuelle de Poitiers.

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2017 (12 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1- Proposition de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal se prononce sur le lancement d'une procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la Commune.

Les objectifs à poursuivre dans le cadre de cette révision seront :

- La nécessité de mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT exécutoire depuis le 6 août 2017 ;

- La mise en adéquation de l'urbanisation avec les capacités des équipements, services, installations et réseaux de la Commune;
- Le besoin de repenser les zones ouvertes à l'urbanisation dans l'anticipation de leur desserte en assainissement collectif et des frais d'aménagement globaux des opérations souhaitées ;
- Le règlement du PLU devenu inadapté à la situation de la Commune, notamment en raison de la permissivité possible dans les zones de villages et hameaux réglementés par le zonage Ua, Ub et Uc ;
- Le besoin de repenser les espaces pour le développement de la Commune en harmonie avec son environnement ;
- Le besoin de prendre en compte le développement des activités sur le territoire ;
- Le besoin de développer et préserver l'activité agricole et viticole ;
- Le souhait de protéger et valoriser la vallée de la Seudre ;
- La révision du zonage d'assainissement collectif
- La mise en place d'un plan d'alignement ;

Les modalités de concertation avec la population respecteront :

- Affichage en mairie aux heures ouvrables de 3 panneaux d'exposition pour présenter le PADD, les orientations d'aménagement du territoire et le zonage ;
- Parution d'articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Commune ;
- Organisation d'une réunion publique avec la population ;
- Organisation d'une concertation avec les acteurs du territoire pour partager le projet communal ;
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie, aux heures et jours d'ouverture ;

1-2- Défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire informe que des accords de principe ont été signés avec trois propriétaires de terrains pour la pose de réserve incendie au Chaillaud, à la Bertaudrie, chez Viaud, chez Ménard et de la Grange Brûlée.

1-3- Voirie communale

Le « *chemin des Asperges* » dans le village « *Chez Viguiard* » est transféré dans le domaine public communal.

Suite à ce transfert, plus le prolongement (Rue Petite de la Motte) et à l'utilisation publique (Chemin du Petit Bois), la longueur des voies communales est dorénavant fixée à **39 330 mètres**, soit une augmentation de 192 ml.



2 – AUTRES SUJETS ABORDES

2-1- Réhabilitation de 2 logements « Impasse de la Martière »

Lancement d'un appel d'offres de 5 lots

(Termes-gros-œuvre-charpente-couverture/zinguerie-menuiseries extérieures)

Remise des plis le 19 décembre 2017.

Choix des entreprises mi janvier 2018 avec pour objectifs des travaux :

- Travaux liés à l'appel d'offres = juin 2018
- Mise en location d'un logement fin 2018
- Achèvement du second logement mi 2019.

Echo des conseils

Echo des conseils

2-2- Aménagement du bourg autour de l'église
Programmation de fouilles archéologiques pilotées
par le Département en février 2018 (durée 2 semaines)

2-3- Groupe scolaire

Arrêt des ateliers périscolaires
à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Pour mémoire :

- St-André = 15 ateliers/36 semaines = 28 000 €
- Montpellier = 12 ateliers/36 semaines = 11 700€

Les membres du Conseil se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours scolaires dès la rentrée de septembre 2018.

2-4- Opération signalétique

Les services techniques ont posé 14 nouveaux panneaux de rue et 13 de villages.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2018 (11 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 Choix des entreprises pour la réhabilitation d'un bâtiment et la création de deux logements locatifs

14 plis ont été déposés dans le cadre de l'appel d'offre ; toutes les offres étaient recevables.

Après étude des offres par le cabinet « Architextures » de Cozes, le choix des entreprises par lot et montant se décompose comme suit :

n° de lot	Nature	Entreprises	Localisation	Montant H.T
1	Traitement anti-termites	TERMIT'PRO	THEZAC	1 315,20
2	Démolition-gros oeuvre	THOMAS Fabrice.	ST ANDRE DE LIDON	62 845,95
3	Charpente	SARL BOUGNOTEAU	GEMOZAC	9 967,70
4	Couverture -zinguerie	THOMAS Fabrice	ST ANDRE DE LIDON	15 077,06
5	Menuiseries extérieures	SARL VIVANBOIS	GEMOZAC	20 959,01

Pour cette opération, une demande d'aide financière sera sollicitée :

- Auprès de la CDC de Gémozac au titre du Fonds de concours
 - Auprès du Conseil départemental au titre de la revitalisation des petites communes rurales.
- Montant attendu de subvention à hauteur de 25 % plafonné à 70 000 € TTC par logement

1-2- Aménagement du bourg autour de l'église

- Suite aux différents échanges entre la Commune, l'Architecte des bâtiments de France et le maître d'œuvre (Syndicat de la voirie), le projet s'élèverait à 211 733 € HT.

Dans leurs programmes respectifs d'aides aux collectivités, l'Etat et le Conseil départemental peuvent accorder des subventions comme le présente le plan de financement ci-après :

-Convention entre le Syndicat de la Voirie et la Commune pour la phase de réalisation des travaux.

	Montant total De l'opération HT	Montant des travaux HT retenus dans le règlement des parte- naires financiers	Montant sub- ventionnable	Taux	Montant de la subvention en €
Conseil Dépar- tementale	211 733,25 €	144 760,10€	100 000 €	35 %	35 000,00
D.E.T.R.	211 733,25 €	197 551,67 €	197 551,67 €	45 %	88 898,25
Autofinance- ment	211 733,25 €				87 835,00
			TOTAL		211 733,25€

1-3-Effacement des réseaux à la Cour du Bois

- L'enfouissement des réseaux électriques se déroulera en deux phases et seront pris en totalité par le SDEER ainsi que l'implantation de deux transformateurs sur le domaine privé.
- Convention génie civil avec FT pour la première phase d'un montant de 8 100 € TTC qui fera l'objet d'un remboursement sur 5 ans sans frais (soit 1 620 €/an).
- Convention pour la reprise de l'éclairage public avec le SDEER qui participe à hauteur de 50 % du coût des travaux.
Le coût à la charge de la Commune est estimé à 7 754,51 € qui fera l'objet de remboursement sur 5 ans sans frais (soit 1 551 €/an)

1-4 Aménagement des routes départementales dans le bourg pour la 3^{ème} phase

Concerne les traversées du bourg : rue du Stade, rue de l'Ancienne Gare et route du Chaillaud.
L'estimation de l'opération s'élèverait à 433 000 € HT et la participation de la Commune serait de 40 %.
La Commune autorise la Direction des Infrastructures à lancer la procédure administrative à savoir l'appel d'offres avec prise en compte de la réalisation d'une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

1-5 Fixation du prix de vente du m3 de bois livré à 30 €.

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2018 (12 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 Opération « citernes incendie »

De nombreux villages de notre Commune ne sont pas équipés en défense incendie, compte tenu de notre réseau hydraulique existant insuffisant.

Dans le but de respecter l'arrêté préfectoral n°17-082 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) en date du 17 mars 2017 et d'assurer au mieux la sécurité de la population, la Commune a décidé de démarrer la mise en place dans les villages en priorité :
(le Chaillaud, La Bertaudrie et Chez Ménard.)

Echo des conseils

Le devis des 3 citernes, des frais de géomètre et de notaire associés porte sur un montant de 34 914 € HT.

Une subvention au titre de la DETR sera demandée à l'Etat (montant attendu 60 % soit 20 948 €)

1-2 Convention de soutien pour le spectacle

« Les Zazous font du Rock en Roll »

- Autoriser la compagnie « Dédales et Cie » de bénéficier du prêt de la salle des fêtes entre le 5 et 9 novembre 2018 pour préparer leur spectacle. Une présentation du spectacle aura lieu le 9 novembre.

2 – AUTRES SUJETS ABORDÉS

2-1 Bilan recensement

Le recensement a eu lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2018

627 logements ont été recensés (472 résidences principales, 126 résidences secondaires, 29 logements vacants) pour 1108 habitants.

La commune percevra de l'état une compensation de 2175 € pour le salaire de trois agents (5043.00 €)

2-2 Les propositions de la commission voirie

Les projets de 2018 :

- Travaux sur des chemins revêtus (Chez Mothay-La Robinerie-Chemin du Bois vert- Le Bourg)
- Réfection des chemins (rue de la petite motte, rue des Mottes et chemin de Fraigne selon l'avancement des constructions)
- Refaire une opération de concassage de pierres
- Poursuivre l'opération de signalétique
- Mise en sécurité de la traversée de 2 villages (Chez Mothay et les Clémenceaux)
- Travaux d'hydrocurage

3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

	commune		commerces		lotissement
	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct
Recettes	696 473	121 671	3 336	10 385	69 939
Dépenses	632 820	197 284	718	12 503	57 028
Résultat 2017	+ 63 652	-75 613	2 618	-2 118	+ 12 911
Excédent fin 2016	101 284	99 872	+ 2 480		
Déficit fin 2016				-1 585	
Situation cumulée	164 937	24 259	5 098	-3 703	+ 12 911
Déficit restes à réaliser		-27 760			
Besoin financement	-3 501	-3 501	-3 703	-3 703	
Excédent reporté	161 436	24 259	1 395	3 703	+ 12 911

SÉANCE DU 28 MARS 2018 (10 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 Vote des taxes communales

Pas d'augmentation de la fiscalité locale

Taxe d'habitation = 10.97 %

Taxe foncière = 12.02 %

Taxe foncière non bâti = 31.17 %

1-2 Budget principal de la Commune

Adoption du budget en équilibre

Fonctionnement = 843 700 € (dont 216 800 € en virement à l'investissement)

Investissement = 710 155 €

Fonctionnement

Les dépenses se décomposent en un virement en investissement et 626 900 € répartis comme suit :		Les recettes sont composées d'un excédent De 161 436 € et 682 264 € répartis comme suit	
Charges à caractères générales	32.60 %	Impôts et taxes	50.80 %
Charges de personnel	43.00 %	Dotations et participations	25.90 %
Contingents	13.30 %	Locations	11.30 %
Autres charges gestion courante	5.10 %	Produits de services	6.20 %
Charges financières	3.20 %	Travaux en régie	4.80 %
Diverses dotations + except	2.80 %	Divers	1.00 %

Investissement – Principales opérations

Aménagement périmètre Eglise	187 995€
Impasse de la Martière	
Création logement 1	81 820€
Création logement 2	65 800€
Voirie + signalétique	25 000€
Réseaux pluviales	25 260€
Réserves incendie	17 850€
Révision du PLU	15 000€
Achat de matériels	12 600€
Halte fluviale	9 000€
Mise en sécurité bâtiments	5 075€
Travaux SDEER	1 245€
Opérations d'ordres	41 367€



1-3 Convention de transport scolaire entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Commune pour l'année scolaire 2018-2019

1-4 Convention avec la troupe « l'Arche en sel » dans le cadre de la fête de l'été du samedi 16 juin 2018

Echo des conseils

RYTHMES SCOLAIRES APPLICABLES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Echo des écoles

Dès son élection Emmanuel MACRON avait annoncé qu'il donnerait la possibilité aux communes d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme mise en place en 2013 par Vincent Peillon. A la fin de l'année 2017 chaque commune a du se prononcer sur le choix de revenir à la semaine des 4 jours ou de maintenir celle de 4,5 jours pour la rentrée prochaine, avec les conséquences que cela induit pour les ateliers périscolaires.

L'école maternelle de Montpellier de Médillan et l'école primaire de Saint André de Lidon ayant l'obligation d'adopter le même fonctionnement à compter de septembre 2018, un conseil d'école extraordinaire du R.P.I. s'est tenu le 12 décembre 2017 pour délibérer sur le sujet. Etaient présents à cette réunion les représentants des parents d'élèves, les enseignants, les élus en charges des affaires scolaires de chacune des deux écoles, et Martine Mirande la déléguée départementale de l'éducation nationale. Suite au vote des 17 représentants, il est décidé, à la majorité de 13 voix contre 4, de revenir à la semaine de 4 jours d'école sur les deux communes. A partir de septembre prochain les activités périscolaires qui se déroulaient après les heures de classes sont donc supprimées, et les journées d'école s'organiseront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de la façon suivante :

Pour l'école primaire de Saint André de Lidon :

La classe aura lieu de 9h05 à 12h05 et de 13h50 à 16h50

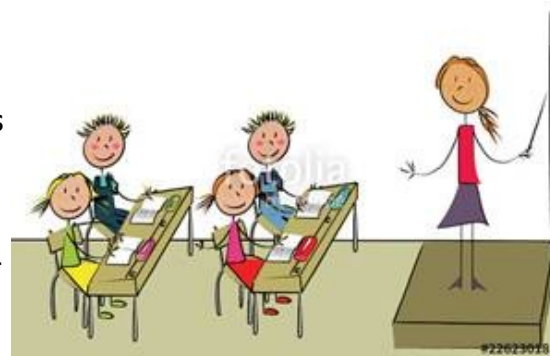
Les APC (activités pédagogiques complémentaires) auront lieu les mardis et jeudis de 8h25 à 8h55

Pour l'école maternelle de Montpellier de Médillan :

La classe aura lieu de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les APC se situeront entre 13h30 et 14h 3 fois par semaine) les vendredis où il n'y aura pas d'APC la sortie de l'école se fera à 16h45

Les horaires de transport scolaire restent inchangés



Echo Postal



Florence DESSAINT assure la tenue

de notre **Agence Postale** depuis Novembre 2015

- Avec une grande satisfaction, nous observons un taux de fréquentation de notre agence en progression régulière.

- + 20 % entre le 1er et 2^{ème} semestre 2017, soit une moyenne de 16 personnes par jour au second trimestre avec une pointe à 19 personnes par jour en novembre et décembre

- Ce service au public est très utile et très apprécié par tous Nous devons donc nous employer à protéger et pérenniser notre Agence – Sachez utiliser tous les services de proximité mis à votre disposition comme les retraits (bien que limités à 350 € sur une période de 7 jours), les dépôts au guichet de courrier, de colis et autres services

Nous avons la chance de bénéficier d'Agence Postale Profitons en!



REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2018

=

Maintien du tarif 2017

Type de résidence et composition du foyer	Tarifs 2018
1 personne	104€
2 personnes	164€
3 personnes	207€
4 personnes	247€
5 personnes et +	263€
Résidences secondaires	146€

Lors de la cérémonie des vœux le samedi 13 janvier
les bacheliers ont reçu une carte-cadeau loisirs



Nos aînés : les plus de 65 ans ont été invités le dimanche 4 février à la Salle des Fêtes où un **repas préparé par le restaurant « Le Petit Gourmand »** de Cravans leur fût servi, le repas était délicieux et l'ambiance festive grâce à l'animation de Julie Fort. Ceux qui ne pouvaient se déplacer ont reçu un **panier-repas**, concocté par nos commerçants, le samedi 3 février.



Projets 2018



AIDES AUX VOYAGES SCOLAIRES DES ENFANTS SCOLARISES A GEMOZAC

Les familles dont le quotient familial ne dépasse pas 700€ (ressources 2016/17) peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 30% du reste à payer du montant des différents voyages, selon le principe d'une aide par enfant et par année. Dossier à retirer en mairie.

REUSSITE AUX BAC ET AU BREVET DES COLLEGES

Les collégiens (scolarisés à Gémozac) qui réussiront le brevet en juin 2018 recevront une carte-cadeau loisirs d'une valeur de 20€ lors de la cérémonie des vœux en janvier 2019. Les lycéens qui réussiront leur bac en 2018 recevront, eux, une carte d'une valeur de 30€.

Nous invitons les futurs bacheliers et collégiens reçus au brevet des collèges à se faire connaître en mairie dès les résultats et ce au plus tard avant fin décembre pour recevoir leur carte cadeau en janvier 2019 pendant la cérémonie des vœux.



INITIATION AU SECOURISME

Le CCAS va proposer à tous des sessions d'initiation au secourisme animées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Charente-Maritime (udSp17). Chaque session de 3h30 accueillera 10 stagiaires qu'elle initiera aux gestes élémentaires de secours (protection immédiate et adaptée pour

les victimes et eux-mêmes des dangers environnants ; réalisation immédiate des 10 gestes de secours face à différents problèmes, etc...). Cette formation s'adresse à tous, y compris aux enfants à partir de 10 ans ! Les inscriptions se feront en mairie. Il sera demandé un chèque de 10€ par adulte à l'inscription, gratuit pour les mineurs : le CCAS financera la plus grosse partie de la formation.

Retour en images



Théâtre le 26 novembre avec les Kabotin's de Meursac



Cérémonie du 11 novembre



Spectacle à l'école communale le 14 décembre avec la compagnie Révoltante



Téléthon des 9 & 10 décembre



Les vœux de monsieur le Maire 14 janvier



Retour en images



Le repas des aînés le 4 février servi par « Le Petit Gourmand » de Cravans



Téléthon le 25 février 2018 (manifestations de décembre reportées à cause de la météo)



Théâtre le dimanche 4 mars avec la compagnie Del' Arces

Retour en images



« Le Dieu du carnage » dimanche 25 mars
par la compagnie Léonard Cobiant

La Rando de l'Aillet de l'ASC lidonnaise
le 1er mai



Villages disparus

Dans le numéro 23 du bulletin municipal (printemps-été 2015) nous avons rappelé ce qu'étaient les villages du Braguet, de Bélair et de la Métairie, aujourd'hui disparus. Afin de compléter cette étude il convient d'évoquer "*la Joguettrie*" et "*Chez Charron*", deux autres villages disparus.

La Joguettrie :

Lorsque, à partir de "Chez Gouineau" on se rend à "la Garde", on traverse d'abord la grande route qui conduit de Gémozac à Cozes. On entre ensuite dans une partie boisée, le long d'une combe qui est le lit de l'Aubarderie. Ce lieu est appelé "*Combe de la Joguettrie*" sur le cadastre napoléonien (1826) et c'est probablement en cet endroit que se situait le hameau de "*la Joguettrie*" dont il ne reste rien de visible aujourd'hui, ni sur le plan cadastral napoléonien, ni sur le terrain. Notons toutefois que l'Abbé TONNELLIER, dans son ouvrage sur St André, note que "il ne reste plus que quelques traces de murs et les timbres sous les ronces" En outre, on a la certitude que le lieu était habité à la fin du 18^{ème} siècle car on trouve dans les registres paroissiaux conservés à la mairie, les actes de baptêmes de Jean-Pierre et Pierre JOLLY, jumeaux nés à "*la Joguettrie*" le 9 juin 1777, fils de Pierre JOLLY et Marie BOUYER. On trouve aussi l'acte de baptême de Jeanne JOLLY le 2 mars 1779, fille du même couple, née aussi à "*la Joguettrie*".

Chez Charron :

A environ 200 mètres à l'est du village "chez Balode", se trouvait le village "*Chez Charron*". Il figure sur le cadastre napoléonien de 1826, mais le lieu était habité bien avant la révolution car on trouve dans les registres paroissiaux le décès de Véronique MARC en 1780 "*Chez Charron*". Lors du recensement de 1851 on constate que plus personne n'habite le village. Les bâtiments seront détruits en 1882 et aujourd'hui il ne reste plus rien de visible.

St André de Lidon



Samedi 16 juin

FÊTE DE L'ÉTÉ

Au Stade

Animations et spectacles gratuits

A partir de 19^h : RESTAURATION sous tivoili
Avec la participation de nos commerçants

(Buvette, grillades, frites, hamburgers, crêpes...)

Possibilité d'apporter votre pique-nique

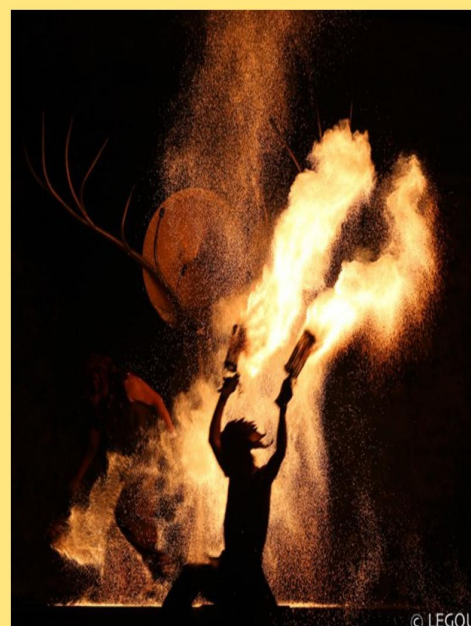
22^h30 : « LUGMA »

**Spectacle visuel de danse de feu
présenté par la cie de l'Arche en Sel**

23^h : EMBRASEMENT DU FEU

GRAND BAL POPULAIRE

Animé par «Coucher de Soleil»



Manifestation organisée par la municipalité



Une belle fin de saison

Pour sa dixième saison, **l'Union Sportive Lidonnaise** peut être satisfaite de ses performances sportives et du dynamisme de ses licenciés.

L'effectif lidonnais n'a pu réellement s'exprimer sur la deuxième partie de saison qu'à partir du mois de mars. Sport de plein air par excellence, notre loisir est malheureusement tributaire des aléas climatiques, peu cléments cette année.

Malgré cela, la motivation est restée la même, notamment chez les plus jeunes qui ont courageusement bravé le froid et la pluie sous le regard compatissant de leurs parents.



L'équipe première trouve un nouvel élan en cette fin de championnat et arrivera non sans difficultés à sauver sa place en troisième division. Les hommes de Raphael Maz n'ont pas trouvé les solutions de jeu nécessaires pour jouer les premiers rôles dans cette poule relevée.

De même, l'équipe réserve emmenée par Gaylord Rautureau enchaîne enfin les bons résultats les plaçant dans le premier tiers de leur poule. La solidarité de ce groupe présent en nombre aux entraînements peut être récompensée en cette fin de saison par une place sur le podium du championnat de 4^e division.

L'école de football, encadrée par Steve pour les U13, Matthieu pour les U7 et Julien pour les U9, poursuit son activité. Une cinquantaine d'enfants y sont inscrits. Assidus aux entraînements du mardi soir ou du mercredi après-midi, ils progressent collectivement et obtiennent dans leurs championnats (U13) ou sur les plateaux du samedi après-midi (U7 et U9) des résultats honorables.

Il est à noter que les lidonnais sont souvent, après l'effectif saintais, les plus nombreux lors de ces rencontres. Les éducateurs remercient collectivement les parents de ces jeunes joueurs et joueuses pour leur implication et leur présence systématique à toutes les rencontres.



L'équipe des vétérans de Julien Roux, forte d'un effectif conséquent, a poursuivi son championnat dans une ambiance et une solidarité que beaucoup d'autres lui envient. Les troisièmes mi-temps y sont souvent bien meilleures que le jeu déployé au cours des rencontres....

L'USL s'est également illustrée en matière d'animation locale avec l'organisation d'un loto en janvier (salle des fêtes de Cravans) ayant connu un grand succès, un déplacement au Matmut Atlantique à Bordeaux, deux concours de belote sur lesquels, bien que fortement demandés, les lidonnais y étaient peu nombreux, et la participation au Téléthon local de Francis Yepes.

La saison officielle s'achèvera fin mai. Ce sera alors l'occasion pour l'équipe dirigeante du club de se concentrer sur la préparation du **tournoi senior du 24 juin 2018**. Chacun est invité à participer (équipe de 6 joueurs et un remplaçant).

Une équipe 100 % féminine y avait d'ailleurs brillé l'an passé. Nous vous y attendons nombreux, chaque équipe sera de nouveau récompensée.



L'assemblée générale du club est programmée au 29/06/2018. Plusieurs dirigeants souhaitent passer la main pour des motifs personnels et la bonne gestion de l'association. Les bonnes volontés sont attendues pour assurer la suite de cette belle aventure. Les candidats devront présenter un projet cohérent et ambitieux pour les saisons à venir afin de conserver la confiance des licenciés et des sympathisants.

Le repas traditionnel du 13 juillet 2018 sera également l'occasion de mobiliser les lidonnais et leurs invités. Nous essayerons comme les années précédentes de satisfaire tout le monde tant par la qualité de menu proposé que par l'ambiance de la soirée.

Enfin, viendra le temps de la période estivale utile à l'organisation de la saison future. A ce titre, les futurs joueurs, ou joueuses, jeunes ou moins jeunes, désireux de pratiquer à partir de septembre 2018 sont d'ores et déjà invités à nous contacter afin que nous puissions engager les équipes correspondant à l'effectif à cette date (enfants de 5 à 13 ans, adultes à partir de 17 ans...sans oublier les vétérans).

	Ecole de football	Equipes séniors	Equipe vétérans
Personne à contacter	Willy BONY	Yohann GIRAUD	Julien ROUX
Téléphone	06.43.66.46.19	06.76.38.85.94	06.50.77.44.08

Nous profitons enfin de cette petite tribune pour remercier les lidonnais de leur soutien sur le bord et en dehors du terrain, la mairie et les employés municipaux pour leur patience et leur disponibilité, et vous souhaitons un long et agréable été.



TOURNOI DE SIXTE
PAR L'US LIDONNAISE

US LIDONNAISE

Buvette et restauration sur place

42 € par équipe (6 joueurs + 1 remplaçant)
Nombreux lots pour chaque équipe

DIMANCHE 24 JUN 2018

Stade municipal Saint André de Lidon à partir de 09h30
Inscriptions obligatoires jusqu'au 22/06/2016 auprès de Yohann GIRAUD
au 06 76 38 85 94 ou 553945@icf.fr

VENDREDI 13 JUILLET 2018

ST ANDRE DE LIDON
Repas champêtre

L'Union Sportive Lidonnaise vous propose :

ENTREE
FAUX FILET
FRITES
FROMAGE
DESSERT
boisson en tail

Animation
Repas sous teltel à partir de 19H00 au stade municipal

17 €
(11 € pour les enfants de - de 12 ans)

Réservation obligatoire au
06 76 38 85 94 ou 06 64 76 37 30

Suivi d'un feu d'artifice
et d'un bal offerts par la municipalité

BOURSE À L'ENFANCE & VIDE DRESSING

Dimanche 7 octobre 2018

De 9h00 à 17h00

SAINT ANDRE DE LIDON

Centre bourg et salle des Fêtes



Inscription gratuite

au

07 77 62 34 66



Organisation:
CCAS

Tarifs de location des salles*

* DU 1 AVRIL au 31 OCTOBRE (gratuite pour les associations communales)

Forfait Week-End	SALLE DES FETES	SALLE DES ASSOCIATIONS	Ménage non fait	Pour tout autre Demande Consulter la Mairie 05 46 90 08 15
Habitants de Saint-André	100€	50€		
Hors commune	180€	80€		
Caution	500€	150€	30€	



Salle des associations



Salle des Fêtes

Nettoyons la nature!

Rejoignez-nous

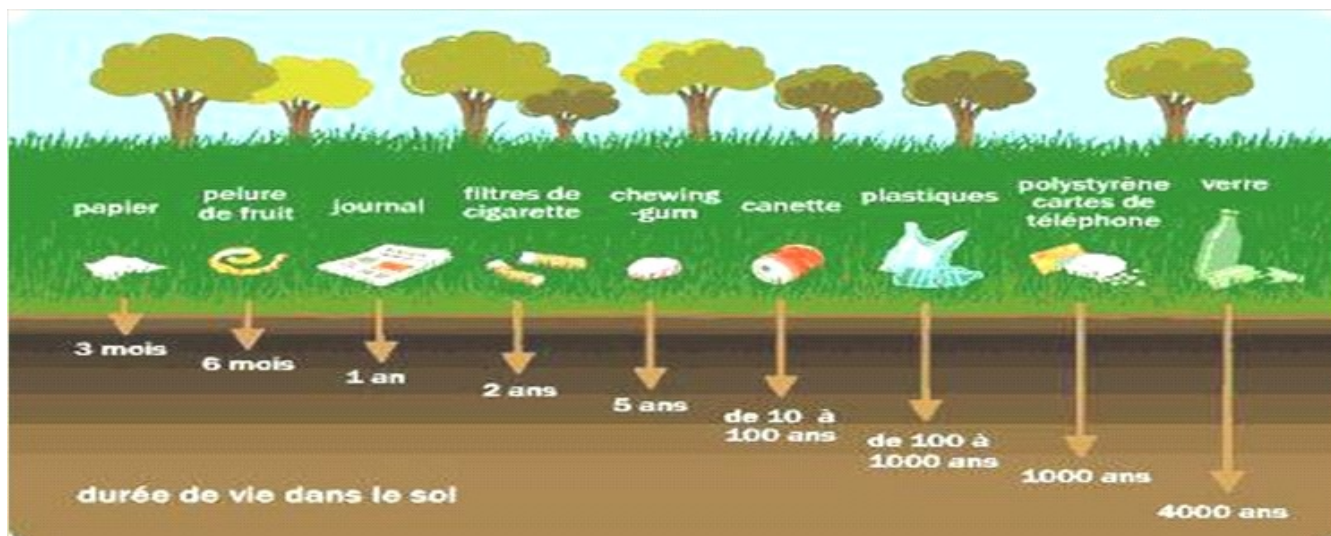
Samedi 29 septembre de 9h à 12h

(kit fourni : gants, sac, chasuble)

Inscriptions :

clubphotonaturesadl@gmail.com

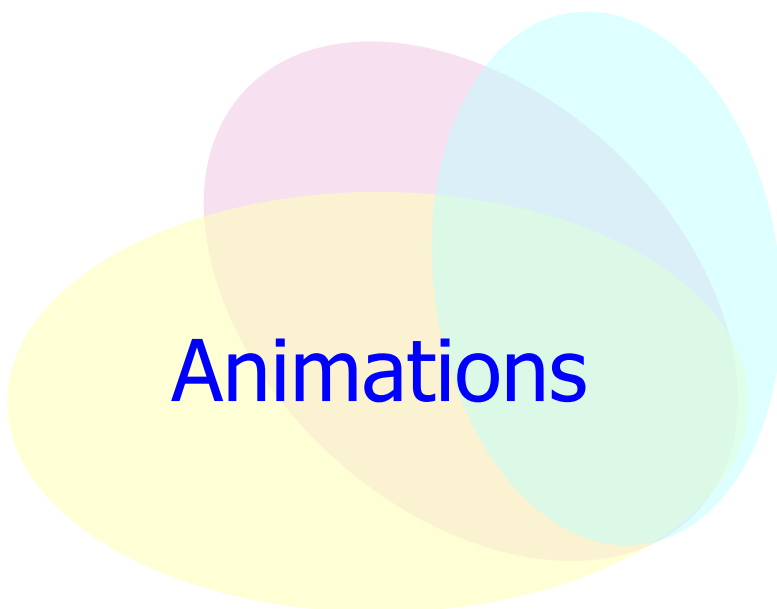
Ou 06 11 81 38 84



Vendredi 13 juillet
FEU D'ARTIFICE et BAL
 OFFERTS PAR LA MUNICIPALITE



Après un
REPAS CHAMPETRE
 Organisé par l'USL



LE MUSEE D'HIER et d'AVANT-HIER
 vous propose une collection de **livres régionaux**

Ils sont empruntables sur demande à
 Gérard TALAZAC 05 46 90 09 49 ou
 Roland CHEVALLIER 05 46 98 14 86



Dates & Horaires	Organisateurs	Types de manifestations	Lieux	Renseignements & Réservations
Dimanche 20 mai	Union Sportive Lidonnaise	BROCANTE	Centre Bourg	Emmanuel USSEGLIO 06 74 64 80 45
Samedi 16 juin	Mairie Commerçants de la commune USL	FETE DE L'ETE	Stade municipal (voir page 15)	Mairie 05 46 90 08 15
Dimanche 17 juin	Association D2M	Jeu KOH LANTA	Montpellier de Médillan	05 46 91 05 05 droles2momes@yahoo.fr
Samedi 23 juin	Association D2M	BAL DES ADOS	Salle des fêtes	05 46 91 05 05 droles2momes@yahoo.fr
Dimanche 24 juin	Union Sportive Lidonnaise	TOURNOI DE FOOT Senior	Stade municipal	Yohann GIRAUD 06 76 38 85 94
Samedi 30 juin	Les enseignants de l'école	FETE DE L'ECOLE	Ecole municipale	
Vendredi 13 juillet	USL et Municipalité	REPAS CHAMPETRE FEU D'ARTIFICE BAL	Stade municipal	Mairie 05 46 90 08 15
Samedi 11 Et dimanche 12 août	Association Tennis et Canoë Kayak	TOURNOI DE TENNIS	Stade municipal	Mairie 05 46 90 08 15
Samedi 15 et Dimanche 16 septembre	Association du Musée d'Hier et d'Avant-Hier	EXPOSITION sur LES VIEUX PUITES (Journées du Patrimoine)	Salle des Associations	Gérard TALAZAC 05 46 90 09 49
Samedi 29 septembre	Club Photo Nature	Opération NETTOYONS LA NATURE		Dominique DEWOST 06 11 81 38 84
Dimanche 7 octobre	CCAS	BOURSE A L'ENFANCE VIDE DRESSING	Salle des Fêtes	07 77 62 34 66
Dimanche 7 octobre	Association Sportive et Culturelle Lidonnaise	RANDO DES MARRONS		05 46 92 97 56 ou 05 46 92 64 82

SAINT ANDRE DE LIDON

DIMANCHE 20 MAI 2018

(Week-end de la Pentecôte)

BROCANTE VIDE GRENIER



Tarif : 1€ le mètre

(Minimum 5 m pour un véhicule léger et 8 m pour un camping car)

**Inscription au 06.74.64.80.45
ou par mail à eusseaglio@prolians.eu**

Buvette et restauration sur place

Manifestation organisée par l'Union Sportive Lidonnaise